

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 Mai 2018  
CO 067 DE

Page 1/2

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (1<sup>er</sup> Vice-Président), Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Pascal BONVALOT, Serge DAYET, Robert MOUGET, Claude BERTHOD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique BOICHUT, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Valérie PAQUIEZ à Claude ROMANET, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jean-Luc LETONDOR à Roland BERTHELIER, Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Yann PINGUAND à Christian PROST, Clément FORET à Odile SIMON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Pierre GUINCHARD à Claude BERTHOD, Colette GIRARD à Dominique BOICHUT, Bernard LAUBIER à Lucie JACQUES, soit 4 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Charles VALLET, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Guy AUBERT, Philippe RIOU, Anne CHARLET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Hubert DELACROIX, Denis MOREL, Christian COLIN, Thierry GUINCHARD, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Patrick MONTEVECCHIO, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge DAYET.

Convocation faite le : 18 mai 2018

**Objet : Etat d'avancement du PLUI dans le choix du prestataire.**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) ;

ENTENDU que le Conseil Communautaire a, dans cette délibération de prescription d'élaboration du PLUi, chargé un prestataire / des prestataires de sa réalisation, et, autorisé le Président à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de son élaboration ;

ENTENDU que la mission a été scindée en deux pour le volet environnement proposant de confier le diagnostic écologique à une *plateforme patrimoine naturel* composée d'associations (Conservatoire Botanique National de Franche Comté Observatoire Régional des Invertébrés, Ligue de Protection des Oiseaux, Plateforme SIGogne, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération de Chasse 39 et la Fédération de Pêche 39). Ces structures sont les principales productrices et les gestionnaires des données régionales relatives à la biodiversité (depuis la fin des années 70). Les bureaux d'études ont systématiquement recours à ces structures pour obtenir ces données indispensables pour la réalisation d'études validées par l'autorité environnementale. Les devis des prestations (non assujettis) sont respectivement de 3 450 €, 2 870 €, 4 500 €, 4 325 €, 1 750 €, 1 095 €, pour un total de 17 990 € ;

Affiché le 7 juin 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juin 2018

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 69

Votants : 78

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 29 Mai 2018**  
**CO 067 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Etat d'avancement du PLUi dans le choix du prestataire.**

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 21 mars 2018 concernant la mission qui serait à confier cette plateforme patrimoine naturel ;

ENTENDU que, suite à l'appel d'offres lancé pour l'élaboration du PLUi, en dehors de la mission de la plateforme patrimoine naturel, 4 groupements de consultants ont répondu pour des montants oscillants entre 340 673 € HT et 558 256 € HT. Le budget prévisionnel évalué pour la demande de subvention DETR était de 580 000 € HT ;

ENTENDU que les candidatures sont en cours d'étude, présageant un démarrage de l'élaboration du PLUi avant l'été ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir en délibéré,  
A l'unanimité,

1 / CONFIRME la délégation au Président du choix du prestataire dans le cadre de la procédure d'appel d'offres après avis de la Commission d'Appel d'Offre ;

2 / CONFIRME la délégation au Président pour signer les devis des associations de la plateforme patrimoine naturel ;

3 / AUTORISE le Président à signer tous devis, contrats, avenants, ou conventions de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de l'élaboration du PLUi.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président



Michel FRANCONY